

Paris, le 23 Janvier 2025



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Laurent Marcangéli
Ministre de l'action publique, la Fonction
publique et la Simplification
101 rue de Grenelle
75007 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1er février 2025 au 31 mars 2025

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er février 2025 au 31 mars 2025 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les offensives incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, attaques contre les droits des personnels, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise notamment bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes et de nouvelles suppressions d'emplois ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée et apparaît à nouveau comme la variable d'ajustement budgétaire.

Les services hospitaliers, notamment d'urgence et de maternité, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout. Cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. Les crises se succèdent L'Education nationale quant à elle risque de subir des suppressions d'emplois extrêmement importantes alors même que nombre d'élèves n'ont pas d'enseignant et que les conditions de travail se dégradent.

Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent·es publics. L'absence de mesure salariale pour l'année 2024 est un signal très négatif et lourd de conséquences pour les agent·es publics qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes ont continué à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique notamment :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation de tout jour de carence
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (à minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet
- Le rétablissement de la GIPA
- L'abandon de la diminution de l'indemnisation des arrêts maladies

Ce préavis est destiné à permettre à tous·tes les agents·es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Gaëlle Martinez

